

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 18 DECEMBRE 2024
SIEGE, SALLE 6

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à 17h45, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25

Quorum : Conformément au CGCT, si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Présents (5) : Bruno BODIN, Serge BOUJU, Dany GRELLIER, Roland MOREAU, Bernard SALMON

Absents (20) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Rachel MERLET, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 12-12-2024

Secrétaire de séance : Dany GRELLIER

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs - Modification n°2024 / 2 - Création de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique relatif aux créations d'emplois ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 10 septembre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour l'administration à faire évoluer ses emplois et à adapter ses missions pour une meilleure organisation de ses services ;

Dans le cadre de ses missions, l'Office du Tourisme du Bocage bressuirais a constaté le besoin de définir sa stratégie d'itinérance touristique en Bocage Bressuirais.

Cela concerne l'offre de randonnées pédestres, de l'itinérance vélo, l'itinérance cheval, etc.

Il est donc envisagé le recrutement d'un agent qui sera chargé de développer les offres d'itinérences.

Soit :

- Piloter l'élaboration de la stratégie d'itinérences touristiques du Bocage Bressuirais (à pied, à vélo, à cheval) porté par l'office de tourisme et en lien avec les acteurs locaux (les comités départementaux communes, association de randonneurs, etc.)
- Suivre la mise en œuvre de ladite stratégie, animer, coordonner et accompagner les projets
- Devenir le référent du Label Accueil Vélo pour en faire la promotion sur l'ensemble du territoire et labelliser les prestataires touristiques du territoire

Cet emploi pouvant être positionné sur deux grades, il est proposé de créer deux postes à temps complet (étant entendu que les crédits budgétaires ne sont prévus que pour un seul agent) :

- Un poste de technicien spécialisé relevant de la filière technique,
- Un poste de rédacteur relevant de la filière administrative.

Affectation	Filière	N° du poste CIRIL	Cat.	Libellé Grade	Temps de travail	Date d'effet
Off. Tourisme	Technique	-	B	Technicien	35h	01 01 2025
Off. Tourisme	Administrative	-	B	Rédacteur		01 01 2025

Cet emploi de chargé de développement des offres d'itinérances devra être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un agent contractuel sera autorisé conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- **Créer un poste de Technicien (Cat B) à temps complet tel que présenté ;**
- **Créer un poste de Rédacteur (Cat B) à temps complet tel que présenté ;**
- **Prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de la date d'effet indiquée ;**
- **Imputer la dépense sur le budget concerné ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le 20/12/2024

Notifié ou publié le 20/12/2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

